

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	6
Absents non représentés :	0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 014-211407127-20250204-02CM2025002-DE



Date de convocation du CM : 29/01/2025

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 4/02/2025

02-CM-2025-002 - Installation de Madame Chloé Lepoittevin au sein de deux commissions municipales, en remplacement de Madame Isabelle Demoy :
*** Commission Enfance Jeunesse Education Jumelages**
*** Commission Associations Animations Culture Cérémonies**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-22 permettant au conseil municipal de constituer des commissions municipales,

Vu le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation du conseil municipal,

Vu la délibération du 16 juin 2020 portant fixation du nombre de commissions, des membres et de la désignation des membres des commissions municipales,

Vu la délibération 01-CM-2025-001 du 4 février 2025 prenant acte de la démission de Madame Isabelle Demoy de ses fonctions de conseillère municipale et désignant Chloé Lepoittevin en remplacement de celle-ci,

Considérant que Madame Isabelle Demoy était membre des commissions :

- Enfance Jeunesse Education Jumelage
- Associations Animations Culture Cérémonies

Considérant que Madame Chloé Lepoittevin se porte candidate comme membre dans ces deux commissions,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 27 voix exprimées, à l'unanimité,

Article 1 : **DÉSIGNE** Madame Chloé Lepoittevin pour siéger en remplacement de Madame Isabelle Demoy en tant que membre des commissions :

- Enfance Jeunesse Education Jumelage
- Associations Animations Culture Cérémonies

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public,
- Mesdames et Messieurs les Membres des commissions concernées.

Le Maire,

Christian LE BAS

